Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20261013-2026070-DE

MAIRIE DE BERRIC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

Le 13 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie de Berric sous la présidence de Michel GRIGNON, suivant convocation transmise le jeudi 8 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BODIN LEMOINE Stéphanie, CAREIL Larissa, COUSSEMACQ Mathilde, GRIGNON Michel, GRIJOL François, LE BARILLEC Joël, LE PIRONNEC Gilles, LUHERNE Vincent, MASSON Pascal, POIRE Yves, RAULT Lucien, SEKLI Jonathan, TAVERNIER Jean-Sébastien, TOUBLANT Alexia
Excusé ayant donné procuration : CADORET Géraldine à COUSSEMACQ Mathilde, CROIX Valérie à GRIJOL François, FRAGNAUD Hélène à CAREIL Larissa, JUBIN Sophie à BODIN LEMOINE Stéphanie, KERVICHE Soazic à TOUBLANT Alexia

Secrétaire de séance : POIRE Yves

2026-070 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la précédente séance. En conséquence, il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 13 octobre 2026

La présidence de séance,
Michel GRIGNON

MAIRIE DE BERRIC (Morbihan)

Le secrétariat de séance,
Yves POIRE